



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2022

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BURRUS

ETAIENT PRESENTS: Adjoints : Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING et Damien VOGT
Claire BRINI, Paulette HAEHNEL, Martin EYERMANN, Laurence CAVRO, Daniel BAUER, Anastasie LEIPP, Daniel OTT,
Eddy RAMSPACHER, Loïc KRIEGER, Christine GOETZMANN

ABSENT excusé : 0

ABSENT non excusé : 0

Procuration : 0

Date de dépôt de la convocation : 2 novembre 2022

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 3 octobre 2022, le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance : Eddy RAMSPACHER

Avant de démarrer la séance, le Maire souhaite remercier les membres du conseil municipal pour leur investissement et le travail accompli.

1. AFFAIRES GENERALES

OBJET : Mise à disposition de personnel auprès de l'Association Foncière de Neuwiller-Lès-Saverne

Sur demande de l'Association Foncière de Neuwiller-Lès-Saverne en raison du passage en DSN (Déclaration Sociale Nominative) au 1^{er} janvier 2022 qui impose une gestion de la paie automatisée dont l'association ne possède pas les outils nécessaires, Monsieur le Maire propose de mettre en place une convention de mise à disposition de la secrétaire de Mairie au profit de l'Association Foncière de Neuwiller-lès-Saverne, selon ses besoins, à compter du 1^{er} janvier 2023.

La secrétaire de Mairie de Neuwiller-Lès-Saverne continuera d'exercer les missions qui lui ont été confiées par l'association jusqu'à ce jour sous couvert d'une convention de mise à disposition.

Les modalités de mise à disposition de l'agent sont réglées par voie de convention signée entre Monsieur le Maire de Neuwiller-Lès-Saverne et Monsieur le Président de l'Association Foncière de Neuwiller-Lès-Saverne.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités d'intervention de la secrétaire de Mairie ainsi que les modalités de remboursement par l'Association Foncière concernant le service de mise à disposition de la commune.

Il est précisé que la convention sera soumise au Bureau de l'Association Foncière de Neuwiller-Lès-Saverne pour approbation.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,
- Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux Collectivités Territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE** la convention de mise à disposition en annexe de la présente délibération
AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec l'Association Foncière de Neuwiller-Lès-Saverne

2. AFFAIRES FINANCIERES

OBJET : Demandes de subventions des associations

L'adjoint au Maire, Monsieur Olivier GING, rappelle au membres du conseil municipal la DCM n° 545/2022 du 28 mars 2022 déterminant les conditions d'attribution des subventions aux associations.

Vu la demande de subvention adressée par la Compagnie d'Archers du Pays de Hanau (CAPH) en date du 3 octobre 2022 pour financer l'achat de blasons à hauteur de 249€ TTC

Après avoir examiné la demande de l'association, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- La somme de 250€ à l'Association « Compagnie d'Archers du Pays de Hanau » (CAPH)

3. AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES

OBJET : Lutte contre les dépôts sauvages de déchets : application d'une redevance pour le dépôt illégal de déchets

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.541-3 du Code de l'Environnement,

Vu l'article L.541-2 du Code de l'Environnement,

Vu le règlement du SMITCOM de Saverne fixant les jours de collectes des ordures ménagères au jeudi de chaque semaine, des poubelles de tri tous les lundis des semaines paires et la mise à disposition de containers à verres rue du Gué et rue du Cerf,



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

DIA 2022

N° DIA	Parcelles		Propriétaire	Acquéreur	Adresse	Superficie
	Section	N°				
IA 067 322 22 R0009	5	196/61	Christian SCHEFFER et Nathalie WITKOWSKI	Luc WINNINGER	20 rue des Grives	590 m2
IA 067 322 22 R0010	4	4	GING Yves	FUNFROCK Nicolas	3 rue des Acacias	958 m2
IA 067 322 22 R0011	3	26	Ernest STUTZMANN Danielle	KLEIN Flavien	27 rue des Bénédictins	285 m2
IA 067 322 22 R0012	3	547/177	BARNABE Bruno	BORGHESE Jérémie MICHEL Mélody	6 rue du Cerf	139 m2
IA 067 322 22 R0013	3	53	Claude LAMBERT	Alain LAMBERT	12 rue du Général leclerc	375 m2
IA 067 322 22 R0014	3	289	Joseph CROMER Simone LEROY	Nicolas HAMMANN	18 rue d'Ingwiller	1543 m2
IA 067 322 22 R0015	7	113	Joëlle GRADWOHL	Francesco BERTAZZONI	Allée du Niederwald	2196 m2
IA 067 322 22 R0016	3	46-47-48-54	Consorts ADAM-DECKE	Cédric ROOS Pauline KISTER	8 Impasse Léopold	1304 m2
IA 067 322 22 R0017	D	655/281	SARL AUTO 2000	Nicolas SCHNEIDER et Laura BRAUN	15 Rue de la Batteuse Lot 5 appartement	2025 m2

- Le défilé du 11 Novembre se fera avec les membres du conseil municipal ainsi que le conseil municipal des jeunes. Les acteurs de la reconstitution allemande seront à nouveau présents cette année.
- L'amicale des Pompiers de Neuwiller-Lès-Saverne organise la traditionnelle fête de la Sainte Barbe le samedi 3 décembre 2022.
- Pour la fête des aînés du 11 décembre 2022, un service de livraison à domicile sera possible pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer.
- Le marché de Noël aura lieu le dimanche 18 décembre 2022 de 14h à 20h. A cette occasion, les chalets seront installés le samedi matin 17 décembre et les tentes le dimanche matin.
- Lors des trois soirées de spectacle à travers le village, certaines rues seront fermées à la circulation durant 20 mn rue du Général Leclerc, rue du Général Koenig et une partie de la rue du 22 Novembre. Une déviation sera mise en place.

La séance est levée à 23h

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire :

Daniel BURRUS



Secrétaire de séance :

Eddy RAMSPACHER